

**Réunion d'experts sur l'interdiction des mines anti-personnel  
Vienne, 12-14 février 1997**

**Intervention de la délégation française  
lors du débat public**

Les mines terrestres anti-personnel constituent un fléau insupportable. Il faut les mettre hors la loi, c'est l'objectif de la France.

Tous les efforts en vue d'une interdiction totale et générale des mines anti-personnel sont les bienvenus. Ils doivent impérativement se compléter pour que la mobilisation que nous appelons de nos voeux parvienne véritablement à changer le cours des choses dans les meilleurs délais.

Le critère qui doit nous guider est simple : empêcher de nouvelles victimes.

Dans le cadre de la réunion d'aujourd'hui, nos efforts communs devraient se concentrer sur les éléments essentiels d'une interdiction totale des mines anti-personnel.

Une telle interdiction devrait, en effet, être :

- internationale, parce que toutes les parties du monde sont concernées par la dissémination des mines anti-personnel ; exclure, a priori, certaines d'entre-elles reviendrait à perpétuer une discrimination entre les populations, ce qui est moralement inacceptable ;

- juridiquement contraignante, parce qu'un instrument de droit international implique un engagement supérieur de la part des Etats et apporte une garantie de son application également plus forte aux populations civiles ;

- et vérifiable, parce qu'un accord dépourvu d'un mécanisme international de contrôle de son respect compromet la crédibilité et l'universalité de son application.

C'est dans cet esprit que la France participe à cette réunion d'experts sur l'interdiction des mines anti-personnel organisée par la République d'Autriche.

Nous saluons cette initiative qui devrait permettre aux représentants des Etats présents d'entreprendre, pour la première fois, un travail d'experts approfondi et il est particulièrement important qu'il soit initié aujourd'hui à Vienne.

Nous souhaitons que l'examen des différentes options liées à l'interdiction totale des mines anti-personnel, l'échange de vues sur les mesures adéquates, qui s'engagent ce jour, contribuera au succès de l'entreprise engagée dans le cadre multilatéral approprié, celui de la Conférence du Désarmement.

Il convient, sans attendre l'aboutissement de ces discussions, que tous les Etats prennent sur le plan national et à titre unilatéral les dispositions qui permettent de bannir ce fléau des mines anti-personnel. Comme on le sait, la France a décidé de renoncer à la production et à l'exportation des mines anti-personnel et elle entend donner force de loi à ses engagements.